



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°16-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 04 mars 2025 par l'entreprise ARNAUD TP, laquelle souhaite effectuer des travaux d'extension BT-S sur un poste ZA de la Pra à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie communale d'intérêt communautaire.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du lundi 17 mars 2025 pour une durée de 30 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située ZA de la Pra pour tous les véhicules :

- Circulation alternée manuellement
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 17 mars 2025 au samedi 15 avril 2025.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, ZAC des Plaines 42160 BONSON, nom du responsable : MARSANNE Mathieu tél : 04 13 64 03 83

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'Entreprise ARNAUD TP, 1457 route de Chalain 42130 MONTVERDUN, BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, ZAC des Plaines 42160 BONSON, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 10 mars 2025.

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 11/03/2025

Le Maire,
Frédéric MILLET

